

La résidence « La Monférine » a fêté ce samedi 30 novembre son 40<sup>ème</sup> anniversaire.

Nombreux sont ceux qui ont répondu présents pour partager ce moment festif, au cours duquel ont été rappelés l'histoire de La Monférine, son évolution de 1973 à 2013 et les travaux en cours.



Les 40 bougies soufflées par M. Robino, ancien directeur et Mme Pamel, membre du personnel à l'ouverture de la résidence.



### PLAN D'ORGANISATION DE VIABILITÉ HIVERNALE

Lors de la séance du 25 novembre 2013, le conseil municipal a examiné et approuvé le plan d'organisation de viabilité hivernale qui a été proposé par les services techniques de la Commune. Ce plan définit l'astreinte neige, les moyens mis en œuvre (matériel, etc.), les niveaux de service et les modalités d'intervention modulés selon les situations.

Un plan de déneigement de la commune visualise les priorités d'intervention par zone et par voirie et au sein de chaque zone les critères de priorité. Sur Barby trois niveaux de priorité des voiries à déneiger ont été retenus :

- Niveau 1 : voies routières structurantes à trafic important, voies de secours

- Niveau 2 : voies secondaires à densité d'habitat importante, desservant les voies de niveau 1  
- Niveau 3 : voies d'axes secondaires et résidentiels. Le déneigement des routes départementales traversant la Commune (avenue Paul Chevallier, avenue René Cassin, route de Leysse, avenue principale jusqu'à l'intersection avec l'avenue Paul Chevallier) est assuré par les agents du Conseil Général.

La gestion des priorités est bien évidemment à adapter en fonction de la quantité de neige tombée, du personnel présent et mobilisable, du matériel, et de la période de l'année. **Ce plan n'est donc pas un plan des circuits mais bien un plan des priorités. Le circuit sera déterminé pour chaque**

**intervention par le chef d'équipe et dépendra des événements et des effectifs. La priorité reste tout de même la circulation des véhicules (automobiles personnelles, véhicules de secours, transports en commun).** Cela nécessite de dégager en premier les voiries, en ouvrant un passage pour la largeur d'un véhicule au moins. Les parkings sont dégagés une fois les routes prioritaires ouvertes, puisqu'ils permettent le stationnement des véhicules. Une attention doit toutefois être portée afin de ne pas endommager les véhicules mal stationnés, à défaut il est préférable de laisser une zone enneigée. Des prospectus peuvent être mis sur les pare-brise pour inviter les propriétaires à déplacer ou stationner différemment leur véhicule.

G&P Éditions Communication • 04 79 73 07 85 • Imprimé sur papier recyclé

#### DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Avec ce Barby Flash vous trouverez le DICRIM. Ce document est à consulter et à conserver. Il vous informe sur les différents risques et les conduites à tenir. **Les personnes vulnérables qui méritent une attention toute particulière en cas d'événement majeur sur la commune, peuvent se signaler en Mairie en remplissant une fiche de renseignements qui restera confidentielle.**

#### BIBLIOTHÈQUE LES MILLE FEUILLETS

**Rappel :** l'adhésion est gratuite pour tous les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.

**En mars :** réception d'un auteur sélectionné au festival du premier roman 2012, Lydie GABRIEL, pour une séance de contes et un atelier d'écriture avec les enfants.

### AGENDA

#### → DÉCEMBRE

**jeudi 19 :** spectacles pour enfants à la Résidence des Epinettes à 18h.

**Vendredi 20 :** marché de Noël à partir de 16h30 sur la place de la Mairie organisé par le Trésor des Écoles.

#### → JANVIER

**vendredi 10 :** Vœux du Maire à la salle des fêtes à 18h30.

**Jeudi 23 :** repas de fêtes des aînés à 12h à la salle des fêtes.

**Dimanche 26 :** loto à 14h organisé par la Source au profit de Diabo (Burkina Faso) et de l'association « nouvelles pousses au Cambodge ».

**Lundi 27 :** Conseil Municipal à 19h.

#### → FÉVRIER

**mardi 11 :** Assemblée Générale à 19h de l'Association du Clos Besson à la salle de conférences.

**Samedi 15 :** soirée dansante du Tennis à la Salle des Fêtes.

**Lundi 24 :** Conseil Municipal à 19h.

**Mardi 25 :** remise des prix du fleurissement à 18h (salle des mariages).

**Mercredi 26 :** Conte pour enfants à 10h30 à la bibliothèque.

#### → MARS

**dimanche 23 :** élections des Conseillers Municipaux et Communautaires (1<sup>er</sup> tour).

### RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.)

Le relais rappelle sa permanence hebdomadaire qui a lieu le jeudi de 15h à 18h à la salle des 4 saisons au Clos Gaillard.

### LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE RHÔNE-ALPES (D.R.E.A.L.) COMMUNIQUE.

La constitution d'une trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire visant à lutter contre l'érosion de la biodiversité, figure parmi les plus importantes mesures des « lois Grenelle ». Dans chaque région, sa mise en œuvre repose sur l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

**Du 17 décembre 2013 au 27 janvier 2014 inclus,** le schéma régional de cohérence écologique sera soumis à enquête publique dans les huit départements de Rhône-Alpes. Durant cette période, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels des préfectures et sous-préfectures des

départements de l'Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie.

Les documents relatifs au SRCE peuvent également être consultés sur les sites Internet de :

- la DREAL Rhône-Alpes : [www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr) (rubrique Trame verte et bleue)

- du Conseil Régional : <http://www.rhone-alpes.fr> (rubrique Biodiversité).

Les commissaires-enquêteurs siègeront en personne dans les préfectures et sous-préfectures de la Savoie pour recevoir le public, dont à Chambéry les 27/12/2013, 9/01 et 22/01/2014 de 9h à 11h45.

Demier de l'année 2013, ce Barby Flash retrace plusieurs événements ou démarches d'importance réalisés cet automne.

Au titre des manifestations fédératrices l'école élémentaire, entièrement réhabilitée au profit des professionnels y exerçant et des élèves, a été inaugurée. Les utilisateurs bénéficient maintenant d'un équipement parfaitement adapté, fonctionnel et agréable à vivre. Nos jeunes disposent ainsi des

qui seront mis en place à la prochaine rentrée. L'important travail de réflexion participative a abouti à l'expression d'un vote démocratique dont tous peuvent se féliciter.

Cet automne a aussi connu les contraintes de plusieurs chantiers sur les espaces publics pour en améliorer l'accessibilité. Les entreprises ont maintenant libéré les secteurs concernés et chacun peut en mesurer le nouveau confort. Ces travaux sont destinés en priorité aux personnes à mobilité réduite, ce que nous sommes tous en puissance (handicap passager, transport de charges lourdes, femmes enceintes, poussettes, fauteuil roulant...).

La sécurité des personnes et des biens reste au cœur des préoccupations des responsables et la Loi a prévu que chaque commune soit dotée d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Vous trouverez joint à ce Barby Flash celui de notre Commune. Ce document de référence doit être connu de tous et conservé en espérant, bien évidemment, qu'il ne soit jamais besoin de mettre en œuvre ses recommandations.

Que tous les acteurs de ces réalisations soient sincèrement remerciés.

En cette fin d'année 2013, je vous souhaite d'excellentes fêtes de Noël et tous mes meilleurs vœux pour 2014 de bonheurs partagés, de sérénité dans les épreuves et de confiance dans l'avenir.

## LE MOT DU MAIRE

### SOMMAIRE

**Page 2.** Nouveaux rythmes scolaires  
Infos travaux, campagne eco-rénovation

**Page 3.** Élections, Barbython  
Recensement

**Page 4.** 40 ans de la Monférine,  
Plan d'organisation de viabilité hivernale,  
Agenda

meilleures conditions d'apprentissage pour les préparer à devenir les adultes de demain.

Grand moment de solidarité et de convivialité s'il en est, le Barbython a dépassé, et de très loin, toutes les espérances de ses organisateurs. Une météo exceptionnelle et une association et tous ses bénévoles, entièrement mobilisés pour réussir leur pari, ont permis de récolter un budget inégalé intégralement reversé à l'AFM pour soutenir la recherche et vaincre la maladie. Autre démarche à saluer et qui a réuni dans un esprit constructif tous les partenaires concernés (enseignants, parents d'élèves, agents de la Commune, élus) est celle de la concertation qui a été menée dans le cadre de la préparation des nouveaux rythmes scolaires



Inauguration de l'école élémentaire réhabilitée (23/11/2013).

## NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires aura lieu à la rentrée 2014. Pour préparer cette mise en place, de nombreuses réunions de concertation ont eu lieu.

### SEPTEMBRE 2013

Les élus ont rencontré les directeurs, puis se sont joints les parents et les enseignants pour réfléchir sur plusieurs sujets tels que les besoins de l'enfant, les activités que l'on pourrait mettre en place, les intervenants potentiels et les locaux disponibles.

Des informations sur le fonctionnement des autres Communes ainsi que des comptes rendus de diverses réunions, un historique des heures d'enseignement en France et le fonctionnement

des rythmes scolaires dans d'autres pays ont permis à chacun d'avancer dans la réflexion. Un questionnaire élaboré par les parents a été diffusé dans toutes les familles. Des contacts ont également été pris avec les associations, le personnel communal et le service enfance jeunesse du canton.

### DÉCEMBRE 2013

Le jeudi 5 : 11 enseignants, 11 parents, 5 élus, et 3 personnes employées à la commune ont procédé au vote pour définir les nouveaux horaires dont le résultat est **la majorité de voix pour :**

- les activités après la classe
- les cours le samedi.

Les 2 conseils d'école (maternelle et élémentaire) ont validé le choix de ces horaires. La proposition sera faite à l'Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale (IEN) qui la transmettra au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) pour validation.

### JUSQU'AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

Nous continuerons à travailler sur les activités possibles et les intervenants potentiels pour une finalisation du projet. **Les personnes compétentes ayant déjà eu une expérience avec des enfants et susceptibles d'encadrer ces activités sont invitées à se faire connaître en mairie.**

## INFOS TRAVAUX

L'automne et le début d'hiver ont été marqués par la réalisation des trois grands chantiers suivants :  
- fin des travaux de l'école élémentaire dont l'inauguration le 23 novembre a été couronnée de succès avec une participation importante de la population.

- travaux de voiries et d'accès des abords de la Montferrière, pour lesquels le planning a bien été suivi.

- Accessibilité des espaces publics extérieurs : travaux sur les voiries d'intérêt communautaire sous maîtrise d'ouvrage de Chambéry métropole et travaux sur les voiries communales sous maîtrise d'ouvrage de la Commune. Ces

aménagement ont consisté à installer des bandes podotactiles pour les passages piétons et à gommer les différences de niveaux trop fortes pour permettre une circulation des fauteuils roulants. Ils ont été complétés par l'aménagement par Chambéry métropole de quais-bus aux arrêts Mairie de Barbey et Montferrière.

Les autres travaux, de moindre importance, sont les suivants :

- rénovation du rez-de-chaussée de la maison communale située impasse des Lamuzes.
- consultations en cours relatives :  
- à la rénovation du local des kinésithérapeutes à la maison médicale,

- aux travaux de réfection de voirie du bas de l'allée du Rossignal,
- aux travaux d'aménagement de la plateforme de stockage de matériaux des ateliers communaux.

- Le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes est aussi prévu au printemps.



## DEVENEZ SAUVETEUR AQUATIQUE

Les sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours recrutent, chaque année, une centaine de sauveteurs aquatiques pour surveiller les plages de la Savoie. C'est pourquoi, le S.D.I.S. organise en 2014 deux formations complètes au Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique

(B.N.S.S.A.). Le 1<sup>er</sup> stage aura lieu du **21 au 23/02** et du **28/02 au 8/03**. Le 2<sup>ème</sup> stage aura lieu du **18 au 20/04** et du **25/04 au 3/05**. Ces stages sont ouverts aux personnes majeures, possédant des aptitudes pour la natation, et validant les épreuves de présélection (8 février et 5 avril).

Les dates limites d'inscription sont fixées au **15 janvier**, pour le 1<sup>er</sup> stage, et au **15 mars** pour le 2<sup>ème</sup> stage. Pour obtenir un dossier d'inscription : **sauvetageaquatique sdis73.fr**  
Renseignements complémentaires au **0479 607429**

## CAMPAGNE ECO-RÉNOVATION

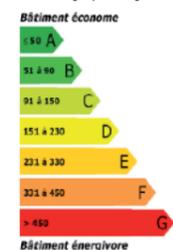
**INFORMATIONS DE L'ASDER**  
(Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables)

### L'éco-rénove j'économise

Dans le cadre du nouveau Plan de rénovation énergétique de l'habitat, de nouveaux financements ont été établis pour engager des travaux de rénovation.

### Pourquoi engager une rénovation ?

Étiquette énergie indiquant le niveau énergétique du logement.



Vous pouvez nettement réduire vos factures d'énergie en changeant la chaudière, posant des fenêtres à double vitrage, isolant les murs et la toiture de votre logement, etc. Cela améliorera aussi votre confort de vie et aura une incidence sur la

valeur de votre patrimoine car depuis 2011, pour vendre votre logement, l'affichage de la performance énergétique (étiquette énergie) est obligatoire.

### Quelles aides possibles ?

Certaines aides sont réservées aux foyers aux revenus modestes. D'autres dépendent des travaux ou bouquets de travaux (travaux issus d'au moins deux catégories différentes) réalisés :  
- Une nouvelle prime exceptionnelle de 1350 €  
- L'Eco PTZ (prêt à taux zéro)  
- Le Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD)

**Quelle que soit votre situation, il y a forcément une aide qui correspond à vos besoins d'éco-rénovation**

### Après de qui vous adresser ?

Vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller rénovation info service de l'ASDER qui calculera pour vous le montant des financements

auxquels vous avez droit et vous aidera à élaborer le projet de travaux dont vous avez besoin :

- Par téléphone au 0479 858850  
- Informations : [www.asder.asso.fr/infos-pratiques](http://www.asder.asso.fr/infos-pratiques)  
*Une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) existe sur Chambéry métropole. Ce type d'opération vous permet, selon vos conditions de ressources, d'accéder à des aides complémentaires et des financements pour rénover votre logement. L'agence Urbanis est missionnée par Chambéry métropole. Son accompagnement est gratuit pour les propriétaires.*

Accueil et visite à domicile sur rendez-vous.

Renseignements :  
URBANIS 0479 3321 26  
mail : [chambery@urbanis.fr](mailto:chambery@urbanis.fr)



## ÉLECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES (23 ET 30 MARS 2014)

**Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints lors de la première séance du conseil municipal qui suit l'élection.**

**Les conseillers communautaires représentent notre Commune au sein de Chambéry métropole qui regroupe 24 Communes.**

### Nouveau pour BARBY :

1. Interdiction du panachage, donc impossibilité de voter pour une personne non-candidate ou de mélanger des personnes de plusieurs listes différentes.
2. Élection des conseillers communautaires.
3. Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour voter.

### LE JOUR DU VOTE - CE QUI VA CHANGER

Le mode de scrutin change dans notre Commune. Désormais, les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste proportionnel à 2 tours.

1. Avec ce mode de scrutin, le panachage disparaît, les listes sont « bloquées » : elles comprennent autant de noms de candidats que de sièges à pourvoir et vous ne pouvez plus ni en rayer, ni en ajouter, ni changer l'ordre de présentation, sinon votre bulletin sera nul. Les listes respecteront le principe de parité (alternance systématique d'un homme et d'une femme).

2. Pour la première fois, les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus en même temps et, ce, pour la même durée de mandat (6 ans). Les conseillers communautaires doivent obligatoirement être

conseillers municipaux. Les bulletins de vote comporteront donc deux listes :

- la liste des candidats aux élections municipales,
- la liste des candidats aux élections communautaires (conseillers municipaux appelés à représenter la Commune au conseil de la communauté d'agglomération Chambéry métropole).

Ces listes sont indissociables, ce qui signifie qu'il n'est pas possible de voter pour la liste des conseillers municipaux tout en votant celle des conseillers communautaires.

3. Vous devrez présenter obligatoirement pour voter : une pièce d'identité (liste disponible sur le site de [barby73.fr](http://barby73.fr)). Attention! le délai pour l'obtention d'une carte nationale d'identité est de 1 mois.

### LE JOUR DU VOTE - QUI POURRA VOTER ?

- Les personnes de plus de 18 ans, de nationalité française et inscrites sur la liste électorale de la Commune.

- Les personnes de plus de 18 ans, ressortissantes de l'Union européenne et inscrites sur la liste électorale complémentaire de la Commune.

Condition supplémentaire indispensable : jouir de vos droits civils et politiques.

### LE JOUR DU VOTE VOTE PAR PROCURATION

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à un électeur de la commune de voter

à votre place. Vous pouvez établir ce document au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance dont dépend votre domicile ou votre lieu de travail.

### COMMENT ET QUAND S'INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE DE BARBY ?

#### 1. À l'accueil de la mairie

le lundi de 14h à 18h et du mardi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 18h en vous munissant des pièces justificatives suivantes :

- Pour la liste française  
- carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré en 2012
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Pour la liste complémentaire Municipale  
- carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité ou dont la validité a expiré en 2012
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

#### 2. Par correspondance

en téléchargeant le formulaire adéquat via le site internet de [barby73.fr](http://barby73.fr) ou du service-public.fr

ou à récupérer à la mairie;  
**Dernier délai : le mardi 31 décembre 2013.**



### INSCRITS D'OFFICE

Seront inscrits d'office les jeunes atteignant l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars 2013 et le 28 février 2014. Condition : avoir effectué, sur la commune, le recensement en vue de la participation à la Journée Défense et Citoyenneté.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014

Cette année, vous allez être recensé(e) le 16 janvier ou 15 février 2014. Le recensement permet de connaître le nombre de personnes vivant en France.

**Il détermine la population officielle de chaque Commune.** Il permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement.

**Au niveau local,** le recensement sert notamment pour

ajuster l'action publique aux besoins des populations :

- décider des équipements collectifs nécessaires,
  - préparer les programmes de rénovation des quartiers,
  - déterminer les moyens de transport à développer.
- Votre participation est donc essentielle. Rendue obligatoire par la loi, c'est avant tout un devoir civique. **Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur.** Muni d'une carte officielle, qu'il doit vous présenter,

il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil. **Vos réponses resteront confidentielles.** Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Pour plus d'infos : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).

## BARBYTHON 2013

### LA GÉNÉROSITÉ TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS!

Malgré la crise, les Barbysiens ont répondu massivement à l'appel du Barbeython. Grâce aux dons des partenaires, aux différentes animations des 7 et 8 décembre et à la généreuse participation et implication de tous, c'est plus de 19 300 € qui vont pouvoir être versés à l'Association des Myopathies de France (14 500 € en 2012). Jeudi et vendredi, c'est le collègue Jean Mermoz qui mobilisait ses troupes avec le partenariat des Établissements Vuillemer : le défi « une jacinthe pour vaincre la maladie » a rapporté plus de 1 200 €. À noter cette année encore, le beau succès de la bûche de 10 mètres, de la tombola (près de 600 tickets vendus) et

des nombreuses autres actions. La salle des fêtes était comble samedi soir : 290 repas servis en chansons avec Virginie, suivie des Chabert&Co et de leurs rythmes endiablés.

250 coureurs et 75 marcheurs ont participé à la course du dimanche matin (résultats sur le site [barbython.fr](http://barbython.fr)), et apprécié le copieux buffet à l'arrivée, avec démonstrations d'haltérophilie du club de St Baldoph et de pizza acrobatique... Le lâcher de ballons venait clore joyeusement ce beau temps de partage et de solidarité. Le Barbeython remercie tous les bénévoles, associations, commerçants, partenaires,

municipalité, particuliers et tous ceux qui ont œuvré pour le succès de ce week-end.

